



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



Paris, le 17 mars 2005,

### Communiqué de presse

## **Le nouveau référentiel de management environnemental par étape pour les PME/TPE va être expérimenté dans 6 régions pilotes**

Le référentiel de management environnemental par étape élaboré par l'ACFCI et AFNOR a été approuvé pour mise à l'enquête par la commission de normalisation X30U "Management environnemental" qui s'est réunie le 8 mars dernier.

Ce document français sera publié sous forme de Fascicule de documentation FD X30-205.

Ce document normatif a pour objectif de faciliter l'accès des PME/TPE aux démarches environnementales en leur proposant une méthodologie progressive et un dispositif de reconnaissance officiel.

Il repose sur trois niveaux de performance successifs intégrant le principe d'amélioration continue. Chaque niveau est subdivisé en plusieurs étapes présentant les résultats à atteindre par l'organisme, une méthode indicative pour atteindre ces résultats et des recommandations d'ordre pédagogique.

Chaque niveau peut faire l'objet d'une évaluation par tierce-partie.

Les trois niveaux sont les suivants :

- **Niveau 1** : Lancement de la démarche par la direction ; analyse réglementaire préliminaire ; analyse environnementale préliminaire ; plan d'action ; mise en œuvre et suivi du plan d'action ; formalisation de l'engagement et revue de direction
- **Niveau 2** : Politique environnementale ; exigences légales et autres exigences ; aspects environnementaux significatifs ; objectifs, cibles et programmes ; maîtrise opérationnelle ; compétence, formation et

sensibilisation ; préparation et réponses aux situations d'urgence ; revue de direction

- **Niveau 3** : Ressources, rôles et responsabilités et autorité ; maîtrise opérationnelle, communication, surveillance, mesurage et évaluation de la conformité ; non-conformité, action corrective et action préventive; documentation et enregistrements; audit interne; revue de direction

Une expérimentation de ce référentiel va être conduite auprès de PME/TPE volontaires dans 6 régions pilotes à partir de mai 2005 pour une période de 8 mois environ. : Nord-Pas-de-Calais, Ile de France, Picardie, Pays de la Loire, Lorraine et Provence Alpes Côte d'Azur.

Les retours d'information résultants de ces expérimentations seront intégrés dans le référentiel et des recommandations viendront s'ajouter au texte si nécessaire.

Ce document est complémentaire du référentiel ISO 14001 dont il reprend toutes les exigences et n'est pas destiné à se substituer à la norme internationale. Il peut en revanche faciliter l'accès de certaines PME/TPE à celle-ci en permettant une approche progressive. Sa publication est prévue pour le début de l'année 2006.

Cette coopération entre l'ACFCI et AFNOR s'effectue dans le cadre d'une convention signée le 1<sup>er</sup> juillet 2004 entre les deux organismes et qui a pour objectif de faciliter l'accès des entreprises aux normes et de coordonner des opérations collectives de sensibilisation.

Contacts Presse

ACFCI : Pierre-Olivier VIAC – Tel : 01.40.69.38.89 – Email : [po.viac@acfi.cci.fr](mailto:po.viac@acfi.cci.fr)

AFNOR : Sandrine Tranchard – Sophie Merle – Tel : 01 41 62 82 70 – [presse@afaq.afnor.org](mailto:presse@afaq.afnor.org)